

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE INTERCOMMUNAL

N° 004/10/2022

EXERCICE 2022

Heures Supplémentaires
Année scolaire 2021/2022

Membres en exercice :	13
Présents :	09
Suf. Exprimés :	10
Votes pour :	10
Votes contre :	00
Abstentions :	00

L'an deux mil vingt-deux, le 17 octobre à 18h30, le Comité Intercommunal du SITS de Chârost – St Florent, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni en la Salle des Délibérations de la Mairie de St Florent/Cher, sous la présidence de Madame C. LOZACH-SIRET.

Secrétaire de séance : Mme TRAMUNT

Date de convocation : 11 Octobre 2022.

Etaient présents :

Mme BERTON (Titulaire) de Charost - M. GONTHIER (Titulaire) de Civray - Mme FOSSE (Titulaire) de Lapan - Mme TRAMUNT (Titulaire) de Plou - Mme THURNEYSSSEN (Suppléante) de Primelles Ambroix – M. DELILLE (Suppléant) de St Caprais - Mme ROBERT (Titulaire) de St Florent/Cher - M. PHILIPPEAU (Titulaire) de Saugy - Mme LOZACH-SIRET (Titulaire) de Villeneuve/Cher.

Etaient excusés :

Mme PAVIOT (Titulaire) de Lunery - Mme AOUDAR (Titulaire) de Poisieux.

Etaient absents :

Mme CAULIER (Titulaire) de Corquoy – M. ALIAGAS de St Ambroix.

Ont donné « Pouvoir » :

Mme PAVIOT à Mme LOZACH-SIRET.

La Présidente expose,

L'analyse du Rapport d'Activité, pour la période du 01/09/2021 au 31/08/2022 présente un dépassement du temps conventionnel de travail.

Le dépassement horaire concerne les trois postes et s'établit comme suit :

- Manuela GOMES : Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe : 130 heures supplémentaires
- Arnaud CHABANCE : Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe : 169 heures supplémentaires
- Arnaud CHABANCE : Adjoint Administratif de 2^{ème} classe : 153 heures supplémentaires

Il y a lieu de régler les heures supplémentaires produites, au tarif unique correspondant de 1 à 14 heures supplémentaires mensuelles pour l'agent en fonction de son indice.

Après en avoir délibéré,

LE COMITE INTERCOMMUNAL

- approuve à l'unanimité des membres présents les résultats chiffrés
- la ligne budgétaire 64111 étant suffisamment provisionnée
- charge sa Présidente de rédiger et signer tous les documents nécessaires à ce paiement.

Saint Florent/Cher, le 18 Octobre 2022

Au registre sont les signatures

C. LOZACH-SIRET
Présidente du SITS



J. TRAMUNT
Secrétaire de séance

Rendue exécutoire

Transmise en Préfecture le :

Publiée le :

La Présidente du SITS,